

nous attendre de recevoir des exemplaires du Livre blanc intéressant le régime de pension du Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui. Je suis sûre que tous les honorables députés seront heureux d'apprendre qu'ils en recevront un exemplaire avant le congé d'été.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En réalité, monsieur l'Orateur, ma question est presque identique à la question que vient de poser l'honorable député de Middlesex-Ouest, sauf que je l'aurais posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en tant que question complémentaire à celle à laquelle il a répondu le 14 juillet. A cette occasion, le ministre avait indiqué que le Livre blanc était presque prêt et que, semblait-il, ce n'était plus qu'une question d'attendre le retour du premier ministre. Ne pourrait-on pas nous donner l'assurance que ce Livre blanc sera déposé sous peu?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi avons donné le genre d'assurance requise.

Une voix: Pas du tout.

L'hon. M. Martin: Quand je dis cela, j'espère que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, pour qui j'ai le plus grand respect, ne va pas compliquer une question très simple. Cela ne devrait pas tarder.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. La déclaration que vient de faire le ministre est précisément celle qu'il faisait le 14 juillet, que cela ne tarderait pas trop longtemps.

L'hon. M. Martin: C'est exact.

M. Knowles: Comment le gouvernement peut-il concilier cette réponse avec la proposition selon laquelle nous l'aurons à un moment donné, avant le congé; ce qui peut vouloir dire des mois?

L'hon. M. Martin: J'espère que le congé d'été ne tardera pas trop non plus.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le ministre me demande de ne pas compliquer une question bien simple en soi, mais c'est le gouvernement qui complique les choses en laissant entendre qu'un document très important sera présenté à une date tout à fait indéterminée. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que ce sera avant le congé d'été, mais cela pourrait être dans un mois, ou même dans six. Ne pourrait-on nous donner une date plus précise, en

disant dans une semaine, par exemple, ou dans deux semaines, ou une idée à peu près exacte du moment où il sera présenté?

L'hon. M. Martin: Le premier ministre vient d'arriver et, naturellement, il y a certaines questions que l'on doit soumettre au chef d'un gouvernement. Je tiens à assurer mon honorable ami qu'il n'aura pas à attendre longtemps.

(Plus tard)

M. Thomas: Je voudrais donner une autre forme à la question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, vu la réponse obtenue. J'ai ici une coupure du Globe and Mail de ce matin. L'article est intitulé: «La pension est versé, même si la femme assassine le mari.» Il me semble qu'il est assez dangereux de disséminer pareil renseignement dans tout le pays. Étant donné que, d'après l'article, les dispositions du régime de pension du Canada ont été confirmées par un fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et que l'article ajoute:

Une femme qui a assassiné son mari—si elle n'a pas été exécutée en conséquence de ce crime—peut recevoir sa pension en prison, ou ailleurs, aux termes de la mesure envisagée.

ma question est la suivante: le ministre ne croit-il pas qu'il serait beaucoup plus sage de publier ce Livre blanc au lieu de laisser pareilles rumeurs dangereuses se répandre dans le pays?

L'hon. Mlle LaMarsh: J'ai pris connaissance de la coupure dont le député veut parler et elle va à l'encontre de ce que renferme, d'après-moi, la loi générale du Canada au sujet de l'enrichissement injuste. On ne saurait normalement profiter de la mort de quelqu'un. Il se peut, cependant, que le journaliste ait interrogé quelqu'un de la Direction de la santé, comme il l'a donné à entendre, alors que le régime de pension va être administré par la Direction du bien-être. Voilà peut-être l'explication.

Je sais que les députés ont hâte de savoir quand le Livre blanc sera publié. Ils apprendront avec intérêt, je pense, que les représentants de toutes les provinces doivent se réunir la semaine prochaine pour étudier la question. C'est pour cela que le document n'a pas encore été déposé. Comme les honorables vis-à-vis ont fait preuve de si bon caractère ces derniers jours et se sont montrés si empressés à se mettre au travail après tant de mois, il me semble que c'était conforme aux paroles du premier ministre suppléant que de dire dans ma réponse «avant le moment où la Chambre s'ajournera pour l'été». Je n'avais aucunement l'intention de tromper ni d'embrouiller les membres de la Chambre.